

Maisons-Alfort, 11 Décembre 2019

Suivi de la qualité nutritionnelle de l'offre alimentaire en France : signature d'une nouvelle convention-cadre de l'Oqali pour la période 2020-2023

L'Anses, l'Inra et les ministères en charge de la santé, la consommation et l'alimentation ont signé ce mercredi 11 décembre la nouvelle convention-cadre de l'observatoire de l'alimentation (Oqali). Créé par la loi du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche, et confirmé par la loi du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous dite « EGAlim », l'observatoire de l'alimentation a pour mission d'exercer un suivi global de l'offre alimentaire des produits transformés présents sur le marché français en mesurant l'évolution de la qualité nutritionnelle (composition nutritionnelle et informations disponibles sur les étiquetages).

Il publie chaque année des rapports sur l'évolution de la qualité nutritionnelle de l'offre par secteur alimentaire, ainsi que des études transversales sur le bilan des évolutions de la qualité nutritionnelle de l'offre, sur les ingrédients ou sur la relation entre la qualité nutritionnelle et les données économiques des produits. Par exemple, un rapport sur le bilan et l'évolution de l'utilisation des additifs dans les produits transformés a été publié le 12 novembre 2019.

La mise en œuvre de l'Oqali a été confiée à l'Inra (Institut National de la Recherche Agronomique) et à l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) par les ministères en charge la santé, de la consommation et de l'alimentation.

Signée par l'Anses, l'Inra et les trois ministères, la nouvelle convention définit la collaboration entre les différentes parties liées à l'Oqali pour les quatre prochaines années, dans le but de permettre à cet outil essentiel des politiques publiques de l'alimentation d'assurer son objectif de suivi global de la qualité nutritionnelle de l'offre alimentaire, conformément aux orientations du Programme national de l'alimentation et de la nutrition qui s'appuie pour sa mise en œuvre sur le PNA (Programme pour l'alimentation) et le PNNS (Programme national nutrition santé).

Dans ce cadre, en 2018 l'Oqali s'est vu confier de nouvelles missions. Il est désormais chargé en particulier du suivi du déploiement du Nutri-Score et de son impact sur les reformulations de produits transformés.

L'observatoire est par ailleurs chargé du suivi des accords collectifs qui seront signés par les professionnels de l'industrie agroalimentaire et l'Etat dans le but de réduire les teneurs en sucre, sel et gras et d'augmenter les teneurs en fibres dans les aliments transformés. L'un des objectifs de ce suivi est d'accompagner les pouvoirs publics pour fixer des objectifs de reformulations de cette catégorie d'aliments. Un suivi annuel sera également entrepris afin de s'assurer du respect des

engagements pris par les représentants des entreprises agroalimentaires en terme d'amélioration de la qualité nutritionnelle de cette catégorie d'aliments.

Enfin, l'Oqali contribue à la réflexion pour l'extension de sa méthodologie sur le suivi de la qualité nutritionnelle de l'offre alimentaire en restauration hors foyer, et en outre-mer. Par ailleurs des actions ont d'ores-et déjà été mises en œuvre afin d'étendre le modèle de l'Oqali au niveau international (exemple : le projet JANPA co-piloté par l'Anses et la Direction générale de la santé).

En savoir plus : www.oqali.fr

En savoir plus sur le projet JANPA : [L'action conjointe européenne JANPA](#)

Contact presse Anses : presse@anses.fr ou 01 49 77 13 77/22 26

Contact presse Inra : presse@inra.fr ou 01 42 74 91 86